



Dans une démocratie, le gouvernement élu par les citoyens et les citoyennes est chargé par ceux-ci de diriger le pays dans le sens qu'ils souhaitent et de lui assurer un niveau maximal de prospérité, faute de quoi il doit s'attendre à être évincé.

Cette réalité, en fait, traduit le sens premier du mot « gouvernement », dont les racines grecque et latine signifient « diriger ».

Le Canada est une démocratie et une monarchie constitutionnelle. Le chef de l'État est la reine du Canada. Celle-ci est également reine de Grande-Bretagne, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'autres pays disséminés dans le monde, des Bahamas et de la Grenade à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Tuvalu. Tout acte de gouvernement est accompli au nom de la reine, mais doit être consenti par le peuple canadien. Lorsque les auteurs de la Constitution actuelle, les Pères de la Confédération, l'ont élaborée en 1867, ils ont librement, délibérément et unanimement résolu de confier le pouvoir exécutif officiel à la reine, « pouvoir » qui serait administré, selon les principes convenus dans la constitution britannique, par le souverain en personne ou par le représentant dûment autorisé du souverain.

Il fallait y voir la consécration du principe d'un gouvernement responsable, c'est-à-dire d'un Cabinet responsable devant la Chambre des communes et d'une Chambre des communes elle-même responsable devant le peuple. De nos jours, sauf lorsque la reine est au Canada, tous ses pouvoirs sont exercés par son représentant, le gouverneur général. Le gouverneur général est toujours un Canadien ou une Canadienne nommé par la reine, sur l'avis du premier ministre. Sauf circonstances extraordinaires, le gouverneur général exerce tous les pouvoirs liés à sa charge selon l'avis du Cabinet (Conseil des ministres) qui jouit de l'appui de la majorité des députés à la Chambre des communes, laquelle est élue au scrutin populaire.

Le Canada n'est pas seulement une nation indépendante et souveraine. C'est aussi un État fédéral, constitué de dix provinces jouissant d'une large autodétermination et de deux territoires contrôlés par le gouvernement central.

Ceci étant dit, comment l'entité fonctionne-t-elle?